



ÉCOLE DES ALIZÉS 2023-2024

Seconde réunion régulière du conseil d'établissement

Mercredi 29 novembre 2023 à 19 h, en mode hybride

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

a) Mot de bienvenue et présences

À 19 h 04, Mme Daisy Roussel souhaite la bienvenue aux membres du CE.

Présences :

Mesdames : Guylaine Pepin, directrice
Christine Dubé, parent
Louise Plante, parent
Stéphanie Bérubé, parent
Daisy Roussel, parent
Sophie Picard, parent
Audrey Ann Plourde-Imbeault, parent
Jade Larivière, parent
Marika Vézina, parent
Myrienne Côté, parent
Marie-Andrée Banville, enseignante
Laurence Harton, enseignante
Julie Lavoie, éducatrice en service de garde
Kathy Mongeon, représentante du personnel de soutien
Carole Chevarie, représentante du personnel professionnel

Nomination d'un/d'une secrétaire d'assemblée

Le secrétariat de la rencontre est assumé par Mme Guylaine Pepin.

b) Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ23-24/2.14

Après lecture de l'ordre du jour par Mme Daisy Roussel, il est proposé par Mme Myrienne Côté d'adopter l'ordre du jour avec correctifs :

- Point 3a : le retirer. Déjà présenté à la séance précédente;
- Modifier : 3a) Réunion du 17 octobre 2023
3b) Réunion du 21 novembre 2023;
- Ajouter le point 4c) Réfection de l'extérieur du bâtiment.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2023

Lecture préalable effectuée.

CÉ23-24/2.15

Il est proposé par Mme Christine Dubé d'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2023 avec les correctifs suivants :

- Point 6h. ii Budget révisé 2022-2023 (correction).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour que demain ait le vent dans les voiles : chaque élève, notre œuvre.
Respect + Coopération + Persévérance

d) Suivi au procès-verbal

Aucun suivi

2. Informations du comité de parents

a) Le résumé de la rencontre du 17 octobre 2023 a été acheminé aux membres du conseil d'établissement. Lors de cette première rencontre, les officiers ont été nommés :

- Mme Nancy Carrier est élue présidente
- M. Sylvain Gagné est élu vice-président
- Mme Rosalie Davreux est élue secrétaire
- Mme Catherine Ouellet est élue trésorière
- Mme Jacky Malenfant est élue agente à l'information
- Mme Heidi-Kim Fergusson est élue relationniste.

b) Un survol de la réunion du 21 novembre est présenté par Mme Sophie Picard. Le compte-rendu sera acheminé aux membres dès que disponible.

3. Informations de la direction

a) Projet éducatif - réécriture

Mme Guylaine Pepin informe les membres du CÉ de l'avancement des travaux de réécriture du projet éducatif. La séance extraordinaire du CÉ qui était prévue le 20 décembre 2023 sera annulée, étant donné que le ministère de l'Éducation a accordé une extension du délai pour adopter le projet éducatif. La consultation auprès des élèves et des familles sera effectuée en janvier.

b) Marché de Noël – implication de l'OPP

Mme Marie-Andrée Banville présente les informations relatives au Marché de Noël, qui aura lieu le 7 décembre 2023. Les parents membres de l'organisme de participation des parents seront sollicités pour tenir les kiosques de 15h30 à 20h.

c) Réfection de l'extérieur du bâtiment

Mme Élodie Vaillancourt expose aux membres du CÉ l'échéancier des travaux de réfection de l'extérieur du bâtiment, qui s'amorceront au printemps 2024. Les aménagements qui seront requis sont également discutés.

4. Questions relatives à notre école

a) Directive du ministre de l'Éducation – utilisation du cellulaire

Mme Guylaine Pepin expose la directive ministérielle concernant l'utilisation des cellulaires dans les locaux de l'école. L'analyse réalisée nous permet de constater que le code de vie de l'école prévoit déjà une interdiction totale d'apporter son cellulaire à l'école, comme tout autre objet personnel. Seulement des situations d'exception, comme des périodes de célébration ou des besoins particuliers spécifiques, explicitement autorisés par le titulaire du groupe, peuvent permettre l'usage des objets personnels, dont le cellulaire, à l'école.

CONCERNANT l'approbation de la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'Éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire

**Pour que demain ait le vent dans les voiles : chaque élève, notre œuvre.
Respect + Coopération + Persévérance**

ATTENDU QU'en vertu des premier et deuxième alinéas de l'article 459.6 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) le ministre de l'Éducation peut notamment, dans le cadre des responsabilités qui lui sont confiées, émettre des directives à un ou plusieurs centres de services scolaires portant sur l'administration, l'organisation, le fonctionnement ou les actions de ceux-ci;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de cet article prévoit notamment que ces directives doivent être soumises au gouvernement pour approbation et qu'une fois approuvées, elles lient les centres de services scolaires;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation a émis une directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver cette directive;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation :

QUE soit approuvée la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, annexés au présent décret.

CÉ23-24/2.16

Il est proposé par Mme Sophie Picard d'approuver la Directive du ministre de l'Éducation relative à l'utilisation des appareils mobiles personnels pour les élèves.

Approuvé à l'unanimité.

b) Consultation obligatoire auprès des élèves (information)

Mme Guylaine Pepin rappelle aux membres du CÉ que la loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que le CÉ consulte les élèves de l'école chaque année, sur un sujet qui les concerne. Le sujet sera déterminé lors de la séance de janvier 2024.

c) Activités éducatives et modifications à l'horaire (approbation)

- Salon du livre et quilles; 3 novembre 2023; Catherine St-Pierre, mat. 4-5 ans, 41 élèves;
- Salon des sports de la Mitis; 1^{er} décembre 2023; Marie-Pier Lauzon, 2^e cycle, 60 élèves;
- Noël au musée et Musée régional de Rimouski; 18 décembre 2023; Chantal Gagnon et Réal Leclerc, 1^{er} cycle, 36 élèves;
- Visite au musée du préscolaire (4 et 5 ans) et île des moussaillons, 18 ou 21 décembre; Laurence Harton.

CÉ23-24/2.17

Les activités sont autorisées par le conseil d'établissement.

d) Service de garde scolaire

i. Résultats - novembre 2023 (information)

Présentation des résultats par Mme Élodie Vaillancourt

ii. Budget révisé 2023-2024

Présentation du budget prévisionnel 2023-2024 par Mme Élodie Vaillancourt. Un léger déficit est actuellement anticipé. Toutefois, les révisions à venir donneront un portrait plus juste de la situation financière, certaines allocations n'ayant pas été confirmées.

**Pour que demain ait le vent dans les voiles : chaque élève, notre œuvre.
Respect & Coopération & Persévérance**

CÉ23-24/2.18 Il est proposé par Mme Kathy Mongeon d'adopter le budget 2023-2024 du service de garde, tel que présenté.

Approuvé à l'unanimité.

5. Consultation du centre de services scolaire

Aucune consultation.

6. Décisions relatives aux finances de l'école

a) Suivi du budget annuel de l'établissement;

i. État de situation – novembre 2023 (information)

Mme Guylaine Pepin présente l'État de situation au 27 novembre 2023.

b) Fonds à destination spéciale – novembre 2023 (information)

Mme Guylaine Pepin présente l'état des résultats pour l'ensemble des fonds à destination spéciale.

c) Don – Subvention-levées de fonds (adoption)

Aucune demande soumise.

d) Budget annuel de fonctionnement du CÉ

Mme Guylaine Pepin informe le CÉ que quelques achats de matériel (cartables) ont été effectués et que les frais pour le souper de Noël seront prélevés dans le budget du CÉ.

7. Fonctionnement du conseil d'établissement

a) Formation obligatoire pour les membres du CÉ – échéancier

Mme Guylaine Pepin rappelle que les membres du CÉ ont convenu d'effectuer la lecture du cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement et de visionner les capsules vidéo pour la rencontre du mois de janvier. <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/formation-obligatoire/>

8. Divers ouverts :

a) Quartiers scolaires

Mme Sophie Picard soulève la question du redécoupage des quartiers scolaires à venir à Mont-Joli. Mme Guylaine Pepin explique aux membres du CÉ la situation de la population écolière à Mont-Joli, et expose brièvement la possibilité que les quartiers scolaires soient revus. Nous sommes en attente du CSS pour les informations complètes.

9. Correspondance

Aucune correspondance

10. Fermeture de la séance

a) Évaluation de la rencontre

Les membres ont apprécié le déroulement de la rencontre. Le Gaspésiana a été un endroit accueillant pour cette réunion de décembre.

b) Levée de la séance

CÉ23-24/2.19

Il est proposé par Mme Myrienne Côté de lever la séance à 20 h 10.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Guylaine Pepin
Secrétaire de réunion
Directrice

Daisy Roussel
Présidente